

Réf. : MFP/15022264

Lausanne, le 5 juillet 2017

**Procédure de consultation fédérale :
Conception relative au transport ferroviaire de marchandises**

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur le projet de conception pour le fret ferroviaire.

Vous trouvez en annexe notre réponse au questionnaire concernant la procédure de consultation susmentionnée et nous vous communiquons ci-après les points principaux de notre détermination.

Nous saluons ce projet de conception pour le fret ferroviaire, qui assoit les principes édictés dans la loi sur le transport de marchandises pour une planification des installations de fret ferroviaire à long terme.

De manière générale, nous adhérons aux objectifs et principes développés dans cette conception.

Nous prenons acte des besoins importants identifiés en termes de transport combiné en Suisse romande, avec des conséquences particulières pour le canton de Vaud qui doit définir un site pour le développement d'une installation de forte capacité. Les perspectives à l'horizon 2040 tablent sur une augmentation de 45% des volumes transportés en Suisse et encore davantage en Suisse romande. Pour le bon fonctionnement du système général, les investissements devraient suivre en conséquence.

Dans cette optique, nous souhaiterions appuyer le développement du site de Vufflens-la-Ville, sur lequel le Canton de Vaud s'est fortement engagé en préfinançant l'acquisition d'une parcelle en vue d'y aménager une installation de fret ferroviaire d'accès public. Le développement de cette zone nécessitera de résoudre les problématiques de son financement, en lien avec son statut actuel de site privé. En outre, le développement de cette zone n'aura de sens que si des solutions peuvent être apportées au goulet d'étranglement ferroviaire du Pied du Jura. Cet axe, en particulier entre Daillens et Bussigny, a atteint ses limites de capacité. La disponibilité de sillons à long terme pour le fret doit être garantie via des mesures infrastructurelles.

Egalement, la région de la Côte, entre Morges et Nyon devrait être identifiée comme région à capacité insuffisante et à potentiel d'amélioration de la productivité. Aujourd'hui, les interfaces présentes dans ce secteur présentent un fort potentiel d'amélioration, tant au niveau des capacités que de la productivité. La stratégie cantonale vaudoise dans le secteur doit encore être affinée.

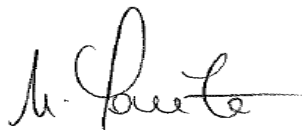
Nous en profitons pour rappeler l'importance d'intégrer suffisamment en amont les Cantons pour l'utilisation des instruments « Stratégie d'utilisation du réseau » (STUR) et « Plan d'utilisation du réseau » (PLUR) ainsi que dans les processus de développement du fret dans le cadre de la démarche PRODES.

Finalement, la planification des installations de fret ferroviaire ayant de multiples implications territoriales et devant faire appel à un arbitrage entre de nombreux intérêts parfois antagonistes (protection de l'environnement, protection des terres agricoles, protection du paysage, limitation des nuisances sonores, rentabilité économique, soutien à des activités régionales, etc.), il aurait été souhaitable que la conception propose des pistes pour effectuer cet arbitrage par une liste de critères et leur pondération. Ceci permettrait de faire un pas de plus en vue d'une concrétisation d'un réseau d'installations de transbordement performant à l'échelle de la Suisse.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Réponse au questionnaire

Copies

- OAE
- DGMR